

Au Conseil Communal
1462 Yvonand

Yvonand, le 25 novembre 2024

Préavis municipal No 2024/17

Concerne : Crédit d'étude pour l'assainissement du réservoir et de la STAP de l'Orjalet et l'intégration d'un futur traitement du chlorothalonil

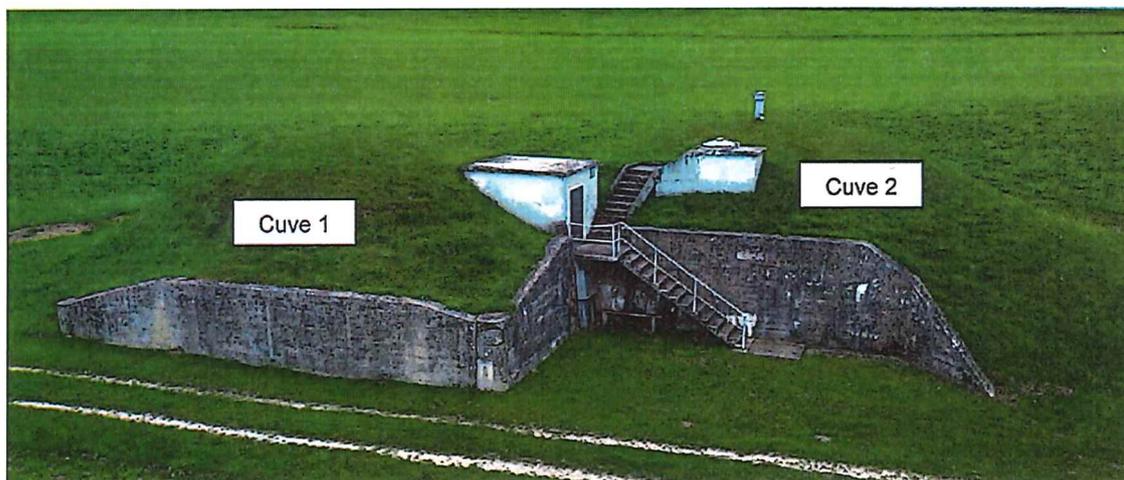
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le réservoir de l'Orjalet, situé sur la parcelle n° 1506 à Yvonand, est composé de deux cuves en béton armé datant de 1928 et 1939, d'une capacité d'environ 350m³ chacune. La cuve la plus ancienne a été assainie à plusieurs reprises, notamment en 1995 et 2005. La cuve de 1939 est actuellement hors service.

La station de pompage associée permet de distribuer l'eau du réservoir de l'Orjalet en fonction de la pression et du débit du réservoir de la Combaz, et d'alimenter ce dernier via le réseau communal. L'objectif de ce projet est de maintenir en service le réservoir de l'Orjalet afin de garantir une capacité de stockage d'eau suffisante pour la commune, tout en assurant une redondance avec le réservoir de la Combaz et en permettant une consommation accrue en cas de besoin, notamment lors d'un blackout énergétique.

Les travaux envisagés comprennent l'assainissement des réservoirs existants, l'intégration d'un système de filtration pour le chlorothalonil, ainsi que l'amélioration de la station de pompage.



2. Objet du préavis

Ce préavis a pour objet la demande de crédit pour le financement des prestations nécessaires à l'assainissement du réservoir et de la STAP de l'Orjalet et l'intégration du futur traitement du chlorothalonil. Ces travaux concernent les phases SIA 31 à 41, allant de l'avant-projet jusqu'à la procédure d'appels d'offres.

L'objectif est de permettre la finalisation de l'avant-projet, le projet de l'ouvrage, ainsi que la mise à l'enquête et les appels d'offres pour la réalisation des travaux nécessaires. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de maintenir la sécurité et la durabilité du réseau d'eau de la commune.

3. Objectifs (descriptif du contexte et des prestations du projet)

Le projet comporte les prestations détaillées suivantes :

- Étude de variantes pour le positionnement de la filtration du chlorothalonil, de la filtration UV et du système de pompage (filtration à l'entrée des captage, filtration à la sortie des cuves, pompage à la sortie du filtre, pompage dans la cuve 2 ou dans la STAP, création d'un local supplémentaire pour les filtres)
- Remplacement de l'appareillage sanitaire de la cuve 1
- Création d'une porte étanche au bas de la cuve 1 et suppression de l'accès par le haut
- Création d'une porte d'accès pour véhicule dans la cuve 2 et de murs de soutènement
- Assainissement du béton des murs extérieurs des réservoirs, du local technique et de la STAP
- Mise en conformité des éléments de sécurité selon la SUVA (garde-corps, échelle, accès)
- Réfection complète de l'étanchéité de la toiture de la cuve 2
- Renouvellement de la conduite entre la cuve 1 et la STAP

Les phases SIA 31 à 41 comprennent :

- **Phase SIA 31 (Avant-projet)** : Relevé de l'ouvrage existant, étude des variantes de filtration et de pompage, études statiques des ouvertures à créer, et assainissement des structures en béton
- **Phase SIA 32 (Projet de l'ouvrage)** : Élaboration du projet détaillé incluant les renforcements des structures et le choix des matériaux
- **Phase SIA 33 (Procédure de mise à l'enquête)** : Validation du dossier auprès de l'OFCO
- **Phase SIA 41 (Appels d'offres)** : Préparation des documents nécessaires à la mise en concurrence et à la sélection des prestataires

4. Aspects financiers

Le coût total estimé des prestations nécessaires à la réalisation de ce projet est de **CHF 36'970.20 TTC**, détaillé comme suit :

Honoraires d'ingénierie et études techniques	
Avant-projet et études préliminaires	CHF 15'000.00
Projet de l'ouvrage et étude de détail	CHF 10'500.00
Mise à l'enquête	CHF 1'000.00
Appels d'offres et suivi	CHF 9'500.00
Total HT brut	CHF 36'000.00
Rabais de 5%	CHF 1'800.00
Total général HT net	CHF 34'200.00
TVA 8.1%	CHF 2'770.20
Montant total TTC	CHF 36'970.20

Les frais incluent les honoraires d'ingénierie, les déplacements, ainsi que les frais de reproduction des documents nécessaires.

5. Amortissement

Cette étude sera amortie par le compte d'exploitation 810.3312.1 (amortissement obligatoire) sur une durée de 10 ans conformément aux dispositions légales de MCH2.

Conclusions

En conclusion, la Municipalité prie le Conseil Communal, après avoir entendu les rapports de la commission ad'hoc et de la commission des finances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

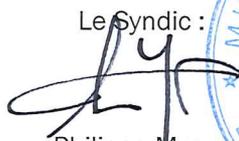
1. D'accorder un crédit d'étude pour un montant total de CHF 36'970.20 TTC afin de financer les prestations liées à l'assainissement du réservoir et de la STAP de l'Orjalet, ainsi qu'à l'intégration du traitement du chlorothalonil.
2. De financer cette étude par les liquidités courantes de la commune ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché.
3. D'imputer le coût de cette étude dans le compte d'investissement 9144.02 (Etude assainissement STAP Orjalet, à amortir).

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :



Philippe Moser



Carolane Petrucci

Municipale déléguée : Mme Laura Marques